La Cour a ensuite statué sur une seconde affaire semblable entre Mme Vandeputte et MM. Lamourette et Leroux. La question du procès était celle de la novation. Il est à remarquer que les juges consulaires de Tourcoing, qui en étaient saisis en même temps que le tribunal de commerce de Roubaix, lui avaient donné une solution absolument contraire à celle de ce dernier. Leur jugement a, par conséquent, été confirmé. Cette deuxième affaire présentait une question de droit de rétention qui ne se rencontrait pas dans la première. Adoptant l'opinion des magistrats consulaires de Tourcoing, la seconde chambre est d'avis que lorsqu'un peigneur s'est dessaisi des marchandises peignées et a perdu ainsi le droit de rétention qui existe sur elles à son profit, pour lui assurer le paiement de ce qui lui est dû, il ne recouvre pas ce droit de rétention au cas où les marchandises rentrent ultérieurement entre ses mains, à cause d'un arbitrage, pour leur faire subir certaines préparations destinées à faciliter la tâche des arbitres ou à obvier à leurs défectuosités.

SINCÈRE.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 4 juin

Présidence de M. le conseiller HIROX — Ministère public : M. Dumas, avocat-général

2e affaire. — **Coups suivis de mort à Armentières**

Deboeuf est acquitté ; Leroy est condamné à quatre ans de prison, les autres à trois mois.

Audience du samedi 5 juin

Présidence de M. le conseiller HIROX. — Ministère public : M. VINCKE, avocat général.

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Henri Dhainaut, journalier à Noyelles-sur-Selle, a 26 ans.

Dhainaut est condamné à dix ans de réclusion.

2e affaire. — **Vol à la gare de Le Quesnoy**

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1885, un vol fut commis à la gare de Le Quesnoy. On enleva différentes marchandises, notamment des pièces de velours déposées sous une marquise, en face du bâtiment principal de la gare. La quantité et le poids des marchandises soustraites faisaient supposer que le vol avait eu plusieurs auteurs. Des traces de pas partaient de l'endroit où étaient les étoffes, traversaient une partie de la gare et se continuaient en dehors de la voie ferrée, derrière une haie la clôturant. Elles semblaient indiquer la route qu'avaient suivie les voleurs. Ceux-ci avaient dû porter les marchandises jusque dans un champ de pommes de terre.

On avait remarqué les alliées et venues de plusieurs individus d'Hautmont, notamment celles de Constant-Joseph Place, marchand de chiffons, âgé de 25 ans. On signalait la présence de ce dernier à Le Quesnoy, avec deux compagnons dont les noms furent révélés. C'étaient Firmin-Joseph Bautry et Victor Coulon, chauffeurs, âgés de 29 et 33 ans. Lors de leur départ d'Hautmont pour le Quesnoy, on aurait entendu Bautry dire à Coulon : « Viens, il y a quelque chose à gagner. »

Le 17, le train de 8 heures un quart du soir les aurait donc, d'après l'accusation, amenés l'un et l'autre à Le Quesnoy. Ils auraient été aperçus dans la gare à leur arrivée. La femme du chef de gare regarda deux individus qui se tenaient près de la marquise où étaient placées les marchandises qui ont été volées. Elle aurait depuis reconnu Coulon comme étant l'un de ces individus. Celui-ci et Bautry n'ont pas nié être descendus du train. Ils ont soutenu qu'ils ne s'étaient pas alors arrêtés dans la gare et l'avaient aussitôt quittée.

Quant à Place, il était, vers huit heures du soir, dans un cabaret d'où il s'absentait de temps en temps. Bientôt un employé l'aurait aussi vu à la gare. Il a nié cette circonstance.

Les trois accusés furent, en effet, interrogés. Bautry et Boulon déclarèrent d'abord ne pas connaître Place qui prétendit également ne pas les connaître : mais ils étaient alliés ensemble à Le Quesnoy, dans différents cabarets. Les personnes qui les avaient réunis, les reconnurent. Ils avouèrent alors qu'ils se connaissaient. Ils racontèrent qu'ils devaient se rencontrer à Le Quesnoy, pour inspecter les chemins, afin de faire la fraude. Ayant quitté ensemble l'un des débits de boissons, à onze heures du soir, ils sont, disent-ils, montés dans une voiture. Place les a conduits derrière la gare. C'est là que Bautry et Coulon sont descendus pour se rendre dans un champ et y étudier les environs. Place, avec un quatrième camarade, a continué sa route, il est revenu les prendre une heure plus tard. Ils sont enfin repartis pour Hautmont où ils sont rentrés dans la nuit.

On a visité le champ où Bautry et Coulon prétendent avoir attendu Place. On y aurait découvert un barre de fer ayant pu servir aux voleurs. Il serait précisément situé derrière la haie de clôture du chemin de fer, par laquelle ceux-ci paraissent avoir fait sortir les marchandises dérobées. D'après l'accusation, si Bautry et Coulon étaient en cet endroit, ils auraient dû apercevoir les malfaiteurs et, s'ils ne les dénoncent pas, c'est qu'ils sont eux-mêmes les coupables.

Les accusés avaient d'abord été renvoyés devant le tribunal correctionnel d'Avesnes qui s'est déclaré incompétent.

Défenseurs : MMe Ribeire et Hattu. SINCÈRE.

PÉLÉRINAGE DE NOTRE-DAME PANETIÈRE, à Aire-sur-la-Lys. *le lundi 14 juin 1886*, sous la présidence de Son Excellence Monseigneur di Rende, Nonce apostolique du Saint-Siège à Paris et des archevêques et évêques de Cambrai, d'Arras, d'Amiens, de Tournai, de Luçon, de Meaux, du Mans, de Lydda, d'Erythrée, d'Anthéson et de plusieurs autres prélats.

Un train spécial partira de Roubaix vers 6 h. du matin pour conduire les nombreux pèlerins au sanctuaire de N.-D. Panetière. Le même train les ramènera le soir pour arriver à Roubaix vers 8 h. 1/2.

La compagnie du chemin de fer a gracieusement accordé une réduction de 50 0/0 à l'occasion de ce pèlerinage régional :

Prix des places aller et retour : en 1re 8 fr. 60 ; en 2me, 6 fr. 45 ; en 3me, 4 fr. 70.

NOTICE SUR LA DÉVOTION A N. D. PANETIÈRE.

« C'est sous le nom de Notre-Dame Panetière que la Sainte-Vierge est vénérée dans la ville d'Aire.

« La tradition rapporte que dans un temps d'horrible famine, au moment où les vivres manquaient de toutes parts, les regards se tournèrent vers Marie, d'ardentes supplications lui furent adressées, et bientôt un pain miraculeusement multiplié vint apaiser la faim qui dévorait la population.

« Pour perpétuer le souvenir d'un tel bienfait, une confrérie de Notre-Dame Panetière fut établie à Aire, et aux fêtes de la Sainte-Vierge, les membres de cette confrérie distribuaient du pain aux pauvres sur une place de la ville, auprès d'une croix appelée encore de nos jours *la Croix aux Pains*. Dès lors les habitants d'Aire rendirent un culte spécial à la Vierge Panetière, et déjà au XIIe siècle on trouve dans les écrits de l'époque, l'existence de cette dévotion.

« Le titre de Panetière a été reconnu solennellement par le pape Clément VIII qui, en 1601, enrichit de nombreuses indulgences la confrérie de N.-D. Panetière établie à Aire.

« La confiance des habitants envers leur patronne était inébranlable dans les temps de siège, de peste et de famine. Les annales de la cité contiennent à ce sujet des récits historiques qui le prouvent péremptoirement.

« Durant le siège de 1641 les magistrats de la ville consacrèrent N.-D. Panetière gardienne et dépositaire des clefs de la place d'Aire. Qu'il suffise de citer encore les dates de 1641, de 1651, de 1657-1658, 1759 et de 1849, qui rappellent les circonstances critiques où se manifestèrent et la confiance du peuple d'Aire et la puissance de sa Protectrice.

« La statue de Notre-Dame Panetière que l'on vénère encore de nos jours remonte au quinzième siècle et elle a été conservée pendant la révolution grâce à la piété filiale d'un boulanger qui, après l'avoir achetée à dessein comme bois à brûler, la mura et la conserva dans sa maison, à la *Croix aux pains*. En 1802, on transporta processionnellement la sainte image dans son ancien sanctuaire, la collégiale de Saint-Pierre, au milieu des acclamations de joie de tout le peuple. Elle y est vénérée, depuis lors, avec une dévotion qui a toujours été populaire comme dans les siècles passés. »

NORD

Les délégués mineurs. — La discussion générale relative au régime des mineurs a été close au sein de la commission qui a pris les résolutions suivantes :

1° Il sera institué des délégués mineurs qui seront chargés de constater les accidents ;

2° Ces délégués auront le droit de visiter les travaux intérieurs des mines, et ces visites auront lieu au moins une fois par mois ;

3° Les délégués devront rédiger des procès-verbaux de chacune de leurs visites ;

4° Ils seront tenus également d'assister à toutes les enquêtes faites soit par les ingénieurs ou garde-mines soit par l'autorité judiciaire ;

5° Cette loi sera appliquée aux ouvriers des carrières souterraines.

Le pont sur la Manche. — Nous apprenons que le ministre des travaux publics vient d'accorder à la Compagnie du pont sur la Manche l'autorisation de faire étudier par des ingénieurs spéciaux le projet de raccordement de la tête du pont projeté avec la ligne du chemin de fer du Nord. Le rapport sur le projet sera incessamment soumis aux Chambres.

Fournes. — L'autorité locale vient d'être saisie d'une plainte de Mme veuve Tancré, marchande de rouennneries et confections, portée contre un nommé Emile Evrard, qu'elle accuse de lui avoir escroqué une somme d'environ 700 francs.

Au mois de novembre dernier, elle avait embauché cet individu, comme tailleur, à raison de *40 francs par mois*. Il était bon ouvrier et tenait une conduite régulière. Il se disait célibataire et ne tarda pas à demander en mariage la fille de sa *patronne*. Cette dernière n'y vit pas d'inconvénient, mais disait qu'il devait auparavant régler la vente d'une terre qu'il possédait en Belgique.

La future belle-mère fut de cet avis et, à chaque voyage en Belgique, elle remettait tantôt 150 francs, tantôt 200 francs à son futur gendre.

Le 7 février, au moment où on devait faire la publication de mariage et où Mme Tancré venait de lui acheter un complet de plus de 100 fr. en vue du jour de la noce, Evrard disparut.

Evrard qui, depuis, a pris les faux noms de Piétry et de Gustave Dubus est très recherché. Il ne tardera pas à être découvert.

BELGIQUE

Treize noces d'or. — Le 27 mai, a eu lieu à Swevezelle (Flandre occidentale) une touchante cérémonie. Treize ménages célébraient leurs noces d'or. Voici les noms des vénérables époux et l'âge qu'ils ont ensemble :

Jacobs Joseph et Marie Van Stelandt, 173 ans; Jacobs Bernard, frère du précédent et Roose Barbe 160 ans; Vandevelde et Devacht, 156 ans; Delamilleere et Vandenberghe, 161 ans; Pollee et Neyrinck, 160 ans; Vanhoet et Deconinck, 171 ans; Maes et Rose Catherine, 168 ans; Denoo et Vandoore, 152 ans; Gosthals et Lanckriet, 157 ans; Meeures et Hamel, 158 ans; Deprouw et Boens, 153 ans; Vanhoutte et Hoorns 184 ans ; Vankeirbills et Vandeneroucke, 162 ans.

Ce qui fait le joli total de 2,111 ans d'âge pour tous les époux réunis.

UN DERNIER MOT SUR LES RÉGATES

Tout Roubaix a pu juger, dimanche dernier, du succès éclatant du *Cercle de l'Aviron roubaisien*. MM. Em. Truffaut et Caron ont prouvé, par leur souplesse, leur force et leur ténacité dans ce genre de travail, qu'il fallait aller vite en besogne.

Aussi, nous apprenons que ces Messieurs avaient signé un pacte avec le Savon des Princes du Congo de la maison Vaissier frères; c'est ce qui donne aux chaires la transparence du savon, aux muscles la vitalité et la force. Que dire de cet incomparable produit dont la composition rafraîchissante, empruntée aux corolles des fleurs balsamiques, répand sur vos joues la blancheur et la velouté du lys, et vous fait des mains d'albâtre. 12252d

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 juin. — Sophie Faccou, rue Rossini, 7. — Julie Lason, rue du Moulin, cour Dhalluin, 18. — Arthur Gydé, rue de Mouveaux, cour Louis Frère — Gabrielle Wattinne, rue de Lille, 57. — Marie Arens, rue Meyerbee, cour Wameyn, 8. — Joseph Loens, rue Archimède, cour Losfeld, 4. — Marie Herman, rue Beaurewaert, cour Desprez, 5. — Edmond Geenens, rue du Chasseur, 7. — Eugenie Lambert, rue du Fontenoy, cour Moreau, 32. — Du 4. — Arthur Dubreucque, rue de Condé, cour Piatel, 31. — Berthe Roussel, rue de Tournai, cour Devogel, 21. — Arthur Declercq, rue Jean Bart, cour Vanneste, 5. — Léa Delvarre, rue de Choiseul, 29. — Mélanie Dewerdt, rue des Anges, 169. — Paul Ménard, rue d'Inkermann, 117. — Edouard Monnier, rue de la Fosse-aux Chênes, cour Aigle d'Or, 18. — Alice Béghin, rue St-Amand, cour Lesaffre, 3. — Arthur Rémy, rue Lacroix, cour Bayart, 8 — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 juin. — Pharaïde Vancauwenberghe, 53 ans, ménagère, rue de Magenta. — Alphonse Penneckin, 11 ans, maçon, Hôtel-Dieu. — Rosalie Dabart, 55 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Amand Vandermeersch, 26 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Libyn, 2 jumeaux, présenté sans vie, rue de Turgot. — Jean Dierick, 73 ans, pensionnaire, rue de l'Hospice. — Du 4. — Joseph Herchuelz, 85 ans, pensionnaire, aux Petites-Sœurs. — Mulliez, présenté sans vie, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Pauline Dutat, 43 ans, repasseuse, rue des Longues-Haies, 203 — Maria Defrennes, 2 ans, rue de la Longue-Chemise, 9. — Augustin Douai, 24 ans, tisserand, canal de Roubaix. — Pierre Vandaele, 58 ans, épicier, rue d'Archimède, 108. — Fernand, Lewille, 11 mois, rue Marquisat, 49. — Cécile Dutat, 1 an, 5 mois, rue des Parvenus, 17. — Thérèse Delcroix, 29 ans, caissière, rue de l'Industrie, 190.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 juin. — Eléonore Fremaux, rue du Clocher. — Auguste Dujardin, rue de Menin. — Paul Maret, rue des Poutrains. — Marie Hernoux, rue de Gand. — Ernestine Campions, Grand-Plaisir. — Léonie Delesalle, rue Dhalluin. — Jeanne Lemaire, rue Martine. — Alphonse Piat, Marlière. — Du 4. — Marie Balteel, Chêne-Houpline. — Marie Flipo, Boulevard Gambetta. — Marceau Delesalle, Blanche-Porte. — DÉCÈS du 4. — Christine Duquesne, 71 ans 2 mois, sans profession, hôpital civil. — Charles Christori, 63 ans, marchand de légumes, Blanche-Porte. — Jules Debade, 3 jours, Blanc-Seau. — Camille Destrennes, 4 mois, Blanc-Seau. — Du 4. — Anne Lagache, 57 ans 10 mois, sans profession, Marlière. — Clémence Losfeld, 9 mois 12 jours, rue du Tilleul. — Fidèle Dumortier, 34 ans 3 mois, garçon de magasin, rue de Gand. — Charles Couvreur, 60 ans 6 mois, marchand tailleur, Grande-Place.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-LECOCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Thérèse DELCROIX, décédée à Roubaix, le 3 juin 1886, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 193.

Les amis et connaissances de la famille DUTHA-CHAMBART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Pauline-Juliette DUTHA, décédée à Roubaix, le 3 juin 1886, dans sa 46e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 203.

Les amis et connaissances de la famille DUBRUNFAUT-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Anne-Marie FLORIN, décédée à Roubaix, le 5 juin 1886, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 7, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 171.

Les amis et connaissances de la famille VANDAELE-MARCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre VANDAELE, tailleur, décédé à Roubaix, le 3 juin 1886, à l'âge de 58 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 6, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède, 108.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis LECLERCQ, époux de Dame Sophie LEMAN, décédé à Roubaix, le 7 juin 1885, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées en l'église de la Madeleine, à Lille, le lundi 7 juin 1886, pendant toute la matinée, et un Obit solennel, sera chanté le même jour, à 11 heures (les Laudes à 10 heures 1/2), pour le repos de l'ame de Monsieur Louis-Stanislas-Xavier BAYART, filateur, vice-consul du Brésil, chevalier de l'Ordre Impérial de la Rose du Brésil, officier de l'Ordre du Buste du Libérateur des Etats-Unis de Vénézuela, décédé à Lille, le 6 juin 1885, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur et Madame J.-B. Leleux-Leconte et leur famille feront célébrer un Obit solennel du Mois en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph LECONTE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1886, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires fera célébrer une Messe de Requiem, dans la chapelle de l'établissement, le mercredi 9 juin, à 8 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Georges-Louis-Jos ph DELASNOY, membre de l'Association, décédé à Roubaix, le 24 mai 1886, à l'age de 23 ans et 4 mois, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste-François POTAGE, époux de Dame Romaine TULIOLA, décédé à Roubaix, le 26 avril 1886, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Désiré-Jean-Baptiste MARMET, décédé à Roubaix, le 29 avril 1886, à l'age de 11 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Marie DUMAGE, épouse de M. Benjamin VINCENT, décédée à Croix, le 12 juin 1885, à l'age de 78 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste AGACHE, décédé à Roubaix, le 7 mai 1886, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMÉES A ALFRED REBOUX. — A VIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TRIBUNAUX

LE FRÈRE JÉRÉMIE. — ACCUSATION CALOMNIEUSE

Le pauvre frère Jérémie, capucin, vient d'être acquitté, par la cour d'assises de la Savoie, d'une odieuse accusation portée contre lui calomnieusement pendant la période électorale. Le frère Jérémie se souviendra douloureusement de la période électorale, car c'est la seconde fois qu'il est victime des rancunes anticléricales que l'agitation politique des élections suscite toujours au plus haut degré dans les pays surtout qui ont, comme la Savoie, des traditions encore vivaces.

La première fois, en 1877, le frère Jérémie avait été accusé d'attouchements indécents sur une petite fille, en plein champ.

Confrontés, les dénonciateurs avouèrent s'être *trompés*!

La seconde fois, c'était le 25 Septembre, à la veille du scrutin du 4 octobre. Pendant que le religieux se trouvait dans la grange d'une ferme, il y fut rejoint par deux petites filles de cinq ans dans des conditions et avec des précautions qui ne laissent pas de doute sur l'organisation d'un piège.

Au moment où ces enfants entraient dans la *grange*, la mère de l'une d'elles et deux autres voisines étaient aux aguets; deux conseillers municipaux se trouvaient aussi disponibles, par un très grand hasard et prêts à tout événement.

Les deux enfants étaient entrées depuis un instant dans la grange, lorsque celle des femmes qui était la mère poussa de hauts cris, les voisines parurent aussitôt, accusant le religieux d'actes obscènes. Il protesta de son innocence, mais les deux conseillers municipaux se rendaient auprès du maire et ici faisaient sommation d'avertir la gendarmerie.

Devant le tribunal, les deux petites filles affirmèrent l'innocence du frère Jérémie qui fut acquitté.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Congrès des Chambres syndicales

Paris, 5 juin. — L'Union nationale du commerce et de l'industrie prépare l'organisation d'un congrès des chambres syndicales françaises et autres associations.

Ce congrès aura pour but la recherche des moyens à employer pour la plus grande expansion des produits de l'industrie nationale et pour l'obtention des nombreuses réformes économiques depuis si longtemps réclamées.

L'état de santé du cardinal Guibert

On lit dans le *Gaulois* :

« S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a été empêché de célébrer hier aucune cérémonie au Sacré-Cœur, à cause de son état de santé.

Les crises, qui avaient cessé, se sont reproduites avec assez d'intensité pour alarmer sérieusement tous ceux qui s'intéressent à la conservation d'une si précieuse existence. »

La princesse Hélène d'Orléans. — Fiançailles prochaines

Le *Matin* publie cette dépêche :

Madrid, 4 juin. — Des avis de Lisbonne annoncent comme très probable le mariage de la princesse Hélène d'Orléans, deuxième fille du comte de Paris, avec le prince de Naples, prince royal d'Italie.

» Ce projet d'union, dont l'initiative est attribuée à la reine de Portugal et au prince Amédée, la tante et l'oncle du prince de Naples, ne pourrait se réaliser que dans quelques années en raison de l'âge du jeune prince.

» Le fils aimé du roi Humbert n'a en effet pas encore dix-sept ans : il est né à Naples, le 11 novembre 1869.

» La princesse Hélène, née à Twickenham, le 7 mai 1871, vient par conséquent d'avoir 15 ans.

La question des princes au Sénat

D'après l'*Autorité*, on s'occupe déjà au Sénat de rédiger des amendements aux projets de la commission des princes et du gouvernement. M. Léon Renault aurait un texte nouveau tout prêt dans sa poche.

M. le duc d'Aumale

Paris 5 juin. — M. le duc d'Aumale, qui était rentré hier matin à Chantilly, est reparti le même soir pour le Château d'Eu où il est allé rejoindre Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris.

M. F. Sarcey et les écoles catholiques d'Orient

Un journal de Paris publie ces lignes :

« Sarcey, pardon! frère Sarcey, l'ancien rempart de la libre-pensée; l'ogre qui, chaque jour, déjeunait d'un moine et dînait d'un abbé; Sarcey le prétricide, Sarcey lui-même a prononcé, au Panorama des Champs-Elysées, devant un auditoire recueilli, une pieuse allocution en faveur des écoles catholiques d'Orient.

» Le conférencier, devenu prédicateur, a trouvé sur ce chemin de Damas des accents d'une orthodoxie que n'eût pas désavoué son devancier saint Paul. »

Le prince de Monténégro et le Vatican

Rome, 5 juin. — Le *Moniteur de Rome* annonce que le prince de Monténégro a envoyé un plénipotentiaire à Rome pour conclure un concordat avec le Vatican.

Le but du concordat serait, dit-on, d'assurer l'autonomie diocésaine des catholiques monténégrins.

Mademoiselle de Sombreuil.

Athènes, 5 juin. — Mlle de Sombreuil est à Athènes depuis trois semaines. Elle y écrit ses Mémoires avec le concours d'un Français, et elle n'a nulle envie de retourner à Paris.

Les réfractaires en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 5 juin. — Deux cent cinquante-sept jeunes gens nés en 1868-1855 dans l'arrondissement de Mulhouse ou qui y ont eu leur dernier domicile, sont cités à comparaître le 5 juillet devant la chambre correctionnelle du tribunal de première instance à Mulhouse, sous l'inculpation de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire en Allemagne.

Une statue à M. Gladstone.

Londres, 5 juin. — Le bruit courait hier à Dublin que les parnellistes se proposent de tenir, prochainement, dans cette ville un grand meeting, en vue d'adresser à M. Gladstone les remerciements de la nation irlandaise.

On agiterait la question de lui élever une statue.

Le mariage de M. Cleveland

Londres, 5 juin. — On télégraphie de New-York au *Standard*.

« Deux cents spectateurs environ se trouvaient devant la Maison Blanche au moment du mariage du président Cleveland, et rien ne les a empêchés de pénétrer dans le jardin pour assister à l'arrivée des fiancés.

» Une demi-douzaine d'agents de police ont suffi pour empêcher l'entrée de la Maison-Blanche aux personnes qui n'étaient pas invitées.

» Des salves d'artillerie ont été tirées à l'arsenal.

Washington, 5 juin. — M. Cleveland a reçu la dépêche suivante de la reine Victoria, datée de Balmoral :

« Recevez, je vous prie, mes sincères félicitations à l'occasion de votre mariage, et mes souhaits les plus sincères pour votre bonheur. »

Londres, 5 juin — Un grand banquet a été donné en l'honneur du mariage du président Cleveland par les principaux commissionnaires en draps de l'exposition des Indes et des colonies et par un grand nombre d'industriels.

Cette intéressante solennité concordait avec celle qui se célébrait à peu près au même moment à la Maison-Blanche de Washington.

Le fauteuil présidentiel était occupé par M. Master, député, assisté de M. James Wyld, l'éminent géographe.

Après les toasts patriotiques d'usage, le président proposa de boire à la santé des assistants, puis il demanda à l'assemblée d'adresser un télégramme au président Cleveland, pour lui exprimer les sentiments de tous à l'occasion de son mariage.

Voici le texte de la dépêche qui a été transmise à M. Cleveland :

« L'association des fabricants de drap de Londres offre au président des Etats-Unis ses plus sincères félicitations, à l'occasion de son mariage, et fait des vœux pour sa santé et son bonheur. »

Parmi les personnes présentes au banquet, se trouvaient l'archevêque d'York, le lord-maire de Londres, le duc de Manchester, Sir C. Tupper, lord Fortescue, l'amiral sir A. Cooper Key, sir Daniel Cooper, de la Nouvelle-Ecosse, sir George Bowen, de Hong-Kong, sir J. Rose du Canada, etc., etc.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'expulsion des princes

Paris, 5 juin. — C'est après avoir pris avis de MM. Floquet et Clémenceau que M. Brousse s'est décidé à retirer son second amendement pour reprendre le premier.

La décision du conseil a complètement mis le désarroi dans la commission. La majorité propose de nommer M. Pelletan rapporteur; la minorité M. Maret.

Le « Home rule »

Londres, 5 juin. — La chambre des communes clôturera lundi la discussion du *Home rule*.

Il est probable que le vote commencera vers 2 heures du matin. Quelques libéraux dissidents paraissent redevenir favorables à M. Gladstone. Toutefois le *Standard* considère toujours le rejet du bill comme certain.

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Bureaux à 2 heures 1/2. — Courses à 3 heures 1/2. — Dimanche 6 juin, grande FÊTE POPULAIRE. — Le prix, 40 fr., 20, 30 fr., 20 fr., 20, 10 fr. 5 fr., une surprise. — PRIX des places : fauteuils, 1 fr. 50, pourtour, 1 fr., première galerie, 60 c., deuxième, 30 c.

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Spectacle à 8 h. 1/4. — Une seule représentation extraordinaire sera donnée le dimanche 6 juin : GRAND CIRQUE ROMAIN, début de Mlle Leontine. — Le clow Jo-Jet et Camille. — Débuts de M. Nelson : La porte Nationale. — Les Jeunes Joyeux, frère et sœur : travail à deux sur le fil de fer. — Les frères Alfred : double voltige à cheval. — Intermèdes nombreux par tous les clowns. — Prix des places : Fauteuils, 2 fr. 50. — Pourtour, 1 fr. 50. — 1re galeries, 1 fr. 2e galeries, 60 c.

A VOIR

AU BON MARCHÉ

7, rue Nationale, 7

LILLE

LA MISE EN VENTE DE

Confections riches

ET

COSTUMES CONFECTIONNÉS

A 39 FRANCS

Occasions réelles à tous les comptoirs

12832d

COFFRES-FORTS

incombustibles

Système BAUCHE, de Reims

Nouveau système à plaques d'acier de 50 m/m, blindant les portes et tout le système de fermeture.

S'adresser chez J. GRIAUX, dépositaire, 29, rue Blanchemaille, Roubaix.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppressions, langueurs, congestions, névralgies, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste.

Dépôts à Roubaix, DEFONTAINE, épicier; MORELLE-BOURGEOIS, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. 12731

COMPTOIR DE CHANGE

Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place

Emile VION

Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1867

ACHAT ET ESTIMATION

d'or, d'argent et de diamants

CONSEIL A SUIVRE

AU PRIX DE 150 FRANCS

On peut acheter les obligation 3 0/0 du CRÉDIT FONCIER, émission 1885, remboursables à 500 fr. et participant chaque année à **6 tirages**. A chaque tirage : 1 lot de **100,000** fr.; 1 lot de **25,000** fr.; 6 lots de **5,000** fr.; 45 lots de **1,000** fr.

Vendre les Obligations Lille 1860, 1863, Anvers 1874, 1882, Bruxelles 1879, qui, toutes, perdent au remboursement 6 à 14 fr., *tandis que les Obligations Foncières gagnent toujours au remboursement* **50 francs**.

N. B. — Les obligations foncières sont libérées de trois versements.

COMMERCE

LAINES

Le Havre, 5 juin, 9 h. 30 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degouy)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages 97 balles de Montevideo; 192 balles de Rio-Grande; 114 balles du Chili.

Ventes aux enchères et à main ferme : 438 balles de La Plata, à prix très fermes; 192 balles Rio-Grande, à 165.

Transit 200 balles de Buenos-Ayres.

Stock 1,175 balles de Buenos-Ayres; 302 balles de Montevideo; 180 balles du Chil et 1,562 balles de Russie.

PARIS, 4 juin.

On a vu le mouvement de hausse qui s'est produit aux enchères de Londres et d'Anvers depuis quelques semaines. La hausse la plus accentuée, après celle de la dernière quinzaine, est celle qui, en décembre 1871, fit place à la baisse de 5 à 10 0/0, arrêtant pendant un mois la progression des prix, presque ininterrompue depuis le mois de juillet 1869. Mais à cette époque (décembre 1871), la valeur des laines de La Plata était presque double de celle du mois d'avril dernier, c'est-à-dire de 1.85 le kil. pour les Buenos-Ayres, ce qui n'empêcha pas d'atteindre, en février 1872